
Adresse de la société régénérée des Amis de la liberté de la commune de Mantes (Seine-et-Oise), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société régénérée des Amis de la liberté de la commune de Mantes (Seine-et-Oise), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 311;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0311_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

e

[*La société régénérée des Amis de la liberté de la commune de Mantes à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (37)

Égalité, Liberté, fraternité.

La sagesse et la vigueur des principes que vous venez de rappeler au peuple français sont signés de lui et de ses représentants.

Tels sont donc les caractères de la vérité et de la justice, ils produisent l'enchantement dans les cœurs, la force et la vie dans les âmes formées pour eux.

Qu'au milieu de l'agitation et des périls, une voix sublime se fasse entendre, le crime aussitôt pâlit et la vertu triomphe. Tel au sein des tempêtes, l'astre du jour, ne détache qu'un de ses rayons, pour rendre à la nature son harmonie et son éclat.

Voilà, Peres de la Patrie, l'expression unanime d'une société qui, bien fortement convaincue, que la force, l'énergie et la constance, sont des dogmes innés dans une nation, qui a conduit aussi loin et avec autant d'éclat ses triomphes, s'empresse de consacrer dans votre sénat auguste le monument éternel de sa confiance envers vous, son respect et son obéissance aux lois et son dernier soupir pour la prospérité de la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

Les membres composant la société populaire de la commune de Mantes.

Suivent 26 signatures.

f

[*La société populaire régénérée d'Is-sur-Tille à la Convention nationale, s. d.*] (38)

Liberté, Égalité.

Législateurs

Tandis que les hordes fugitives des despotes et de leurs esclaves s'éloignent de nos frontières, lorsque les intrépides défenseurs de la Patrie, portant la terreur chez nos ennemis, assurent par des victoires notre indépendance politique, les têtes de l'hydre des factions semblent renaître à mesure que le glaive de la justice les abat, la tyrannie désespérant de nous vaincre par la force des armes veut nous enlancer dans les pièges de l'erreur et par des sophismes couverts du voile sacré de l'intérêt public, anéantir la liberté du peuple et préparer la dissolution de l'Etat.

Tels sont sans doute les desseins de ces hommes pervers qui toujours agitateurs et agités, alarment le peuple sur ses droits en même

tems qu'ils lui en ravissent la douce jouissance; de ces anthropophages apologistes de la terreur, ennemis de l'ordre et d'un sage gouvernement favorisent de tous leurs efforts l'anarchie et ses funestes effets afin d'ensevelir dans la confusion générale le souvenir de leurs rapines et de leurs forfaits; non Robespierre n'a pas péri tout entier, ses restes fremissent et s'agitent comme les tronçons d'une vipère coupée par morceaux, dont le dard palpitant cherche encore à donner la mort.

Mais vous veillés et tous les bons citoyens veillent avec vous. Environnés de la confiance et de l'amour du peuple, dépositaires de sa puissance, forts de sa force et de votre courage, vous terrasserez les intrigans et les rebelles et sur les débris de leurs systèmes antisociaux, vous fonderés l'empire de la justice et des moeurs sans les quelles la liberté n'est qu'une vaine chimère.

Nous, Législateurs, qui mettons toute notre gloire à vivre libres et Républicains, nous repousserons toujours loin de nous et l'esprit de parti et les maximes de cette monstrueuse politique où tous veulent commander et personne obéir; où l'individu confondant ses droits avec ceux du peuple, prétend faire des loix à sa guise et n'en respecter aucune; ou l'arbitraire se couvrant du pretexte du salut public, introduit un esclavage réel sous les fausses apparences de la liberté. Soumis à vos décrets, nous respectons en eux la sagesse qui les a dictés et le pouvoir suprême dont ils émanent; inséparablement unis aux représentants de la Nation, nous ne les abandonnerons jamais quelque péril que nous dussions courir, parce qu'il sont notre espoir et qu'en les défendant nous défendons aussi le droit que nous eumes de les élire; che-rissant les principes de la justice seules bases de la garantie sociale, c'est d'eux que nous déduirons constamment les rapports qui nous lient à nos concitoyens et à l'Etat.

Dédaignés, Législateurs, dédaignés les clameurs de ceux à qui ce mot de justice fait peur. Les bons citoyens ne la séparent plus de la liberté, parce qu'en effet elles sont inséparables; la justice est le plus ferme appui des Républiques, effroi des méchants, elle console et rassure l'homme de bien qui vit en paix avec sa conscience; elle développe en lui l'énergie républicaine, les talens et les vertus utiles à sa patrie.

Mais quel bien peut-on attendre de l'absurde et barbare système de la terreur? est-ce en dégradant les ames qu'on y fera naître l'enthousiasme de la liberté et ses sublimes inspirations? créra-t'on des hommes libres, des républicains, en leur imprimant le caractère lâche et pusillanime des esclaves?

Ce n'est pas, Législateurs, que nous confondions la justice avec l'indulgence ou la faiblesse; celles-ci perdraient la République, le gouvernement révolutionnaire est nécessaire en ces tems de crises et le gouvernement révolutionnaire est juste, il punit le coupable, enchaîne le malveillant et protège le bon citoyen. Si par un abus de vos sages loix, des hommes dangereux ont été rendus à la liberté

(37) C 325, pl. 1408, p. 5.

(38) C 325, pl. 1408, p. 6.